Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
Annonce publique de la séance :
le 10 juin 2021
Convocation des conseillers :
le 9 juin 2021

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 17 juin 2021

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Christian Weis, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Mike Hansen, Luc Majerus, Bruno Cavaleiro, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Line Wies, Jeff Dax, Luc Theisen, Catarina Simoes, Laurent Biltgen, Stéphane Biwer, Ben Funck, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général
Excusés :

Le Conseil Communal;

Objet : **5.3 Taxes sur les jeux et amusements publics ; exemption pour le 1er semestre de l'exercice 2021 ; décision**

Vu sa délibération du 21 septembre 2012 portant adaptation des taxes sur les jeux et amusements publics;

Considérant qu'en raison de la pandémie liée au Covid-19, les cafés et restaurants ont dû subir une fermeture administrative de fin novembre 2020 jusqu'à la mi-mai 2021; que ces fermetures ont entraîné des pertes financières pour le secteur HORECA;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale, tel que modifiée, et la loi du 24 juin 2020, tel que modifiée, portant introduction de mesures temporaires relatives à la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 et à la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile dans le cadre de la lutte contre le Covid-19, tous les membres du conseil communal [...],

décide

d'exempter les tenanciers des établissements concernés des taxes sur les jeux et amusements publics pour le premier semestre de l'année 2021.

en séance date qu'en tête